

Paris,
le lundi 27 février 2012

Émetteur : Driss Alem Téléphone : 01.45.38.82.27. Courriel : dalem@ucanSS.fr

Objet : Mastère I « Responsable des Ressources Humaines »

Madame, Monsieur le Directeur,

Madame, Monsieur le Médecin-conseil régional,

J'ai le plaisir de vous informer que la première promotion du nouveau cursus « **Mastère I responsable des ressources humaines** » sera ouverte le 21 mai 2012.

I - FINALITÉS DU DISPOSITIF

Ce dispositif de **professionnalisation** est destiné **aux acteurs du métier des ressources humaines**. Il **s'inscrit dans le cadre général d'accompagnement de l'évolution des compétences**, conformément aux exigences nouvelles du métier et au référentiel de la formation cible, défini par **le Répertoire National des Certifications Professionnelles** ou RNCP. Ce **Mastère** doit, notamment permettre à vos collaborateurs de contribuer au développement des pratiques de gestion des ressources humaines. Ils seront capables de mieux appréhender leur rôle en matière d'accompagnement du changement.

II - OBJECTIFS DU DISPOSITIF

Ce dispositif dure **51,5** jours et devra permettre aux candidats de :

- développer une vision globale et stratégique de la fonction RH,
- posséder les bases juridiques et les pratiques légales et réglementaires de la gestion du personnel,
- manager les emplois, les compétences, les carrières et la formation,
- définir et mettre en œuvre le processus de recrutement, d'accueil et d'intégration,
- d'intégrer le pilotage économique et l'audit social dans leurs pratiques,
- de s'approprier la législation en matière de santé et sécurité au travail,

- d'accompagner les changements stratégiques et organisationnels,
- de maîtriser les outils et savoir-faire techniques nécessaires à la gestion du personnel.

III - PRINCIPES PÉDAGOGIQUES DU DISPOSITIF

Ce dispositif s'appuie sur des principes fondamentaux qui permettront :

- d'ancrer la formation dans la réalité professionnelle,
- de concilier formation et exercice pratique des responsabilités,
- d'alterner la mobilisation du savoir, du savoir-faire et un accompagnement sur le terrain,
- de rendre responsable les candidats de leur propre parcours (volonté d'évoluer),
- d'encourager les partages d'expériences et les ouvertures sur l'extérieur (témoignages Ucanss ou externes ...),
- de mener un projet de management des RH « terrain »,
- d'impliquer fortement les Directions et l'encadrement (tutorat et choix du mémoire),
- de reconnaître les capacités acquises en fin de formation par la délivrance d'un Mastère I Responsable des ressources humaines (Titre niveau II) inscrit au Répertoire National des Certifications Professionnelles.

IV - PUBLIC CONCERNÉ

Le Mastère I, **formation qualifiante et diplômante Bac+4**, s'adresse aux professionnels des ressources humaines de la Protection Sociale, ainsi qu'aux agents désirant s'orienter vers l'exercice de ce métier et qui sont titulaires :

- d'un Bac + 3 ou 2,
- d'un titre niveau III,
- de 3 ans d'expérience professionnelle et être en situation de salarié dans une fonction RH.

En cas d'absence de diplôme ou du titre requis, un jury d'admission composé du pilote de la formation et de professionnels de la fonction (un représentant de l'UCANSS) se prononcera sur les dérogations possibles au titre de validation de l'acquis professionnel (VAP). Les candidats qui se trouvent dans ce cas, doivent se reporter à la dernière page du dossier d'inscription pour fournir les éléments requis et obtenir une dérogation.

V - COÛT DE LA FORMATION

Le coût **des frais pédagogiques** de ce cursus est variable selon l'effectif de la promotion. Il se conçoit comme l'indique le tableau ci-dessous :

Nombre de participants	COÛT TOTAL TTC / personne
7	16.000€
10	12.000€
16	8.000€

Les frais de déplacement (transport et repas) et d'hébergement du stagiaire ne sont pas inclus.

Si le nombre de postulants ne permet pas l'ouverture d'une promotion institutionnelle, les candidats intéressés peuvent rejoindre la promotion inter entreprise qui débutera le 2 avril. Il s'agira alors du même cursus, du même programme et du même diplôme. Les candidats institutionnels seront dans un groupe de plusieurs candidats de différentes entreprises. Le coût de cette formation en inter coûtera 16. 000€ par candidat.

Pour la prise en charge d'Unifformation, vous pouvez vous reporter aux notes relatives à la mise en œuvre des orientations de la CPNEFP en matière de priorités de financement de la formation professionnelle au titre de l'année 2012. Elles sont accessibles sur le site de l'Ucanss.

Pour les renseignements complémentaires, des annexes numérotées de I à VII sont jointes à cette lettre et vous pouvez contacter Driss Alem au 01 45 38 82 27.

Je compte sur votre collaboration pour assurer la diffusion la plus large possible de cette information dans votre organisme.

Avec mes remerciements, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Directeur, Madame, Monsieur le Médecin conseil régional, l'assurance de mes sentiments distingués.



Philippe Renard

Directeur

Document(s) annexe(s) :

- Procédure VAE
- Architecture et Planning
- Public Cible et Modalités Accès
- Séminaire intégration
- Mémoire Professionnel
- Évaluation et Certification
- Dossier Candidature RRH et Dérogation